

La certification des sites informatiques dédiés à la santé par la fondation Health On The Net (HON) en partenariat avec la Haute Autorité de santé (HAS)

Information aux éditeurs de sites diffusant de l'information en santé

Qu'est ce que la fondation Health On the Net ?

- La Fondation « Health On the Net » (La Santé sur Internet) est une fondation à but non lucratif dont le siège est à Genève en Suisse. Elle a un statut d'organisation non gouvernementale
- Elle est présidée par le Professeur Antoine Geissbühler et dirigée par Madame Célia Boyer
- HON a une activité de certification des sites santé depuis 1996. Sa renommée est internationale, elle est présente dans 72 pays dont la France. Environ 5700 sites sont certifiés HON dont plus de 300 sites français

Comment se déroule la certification d'un site informatique dédié à la santé ?

- La certification comporte une évaluation du site santé via Internet par HON pour s'assurer que le site respecte les 8 principes d'un code de bonne conduite : le HONcode (ci-dessous)
- La fondation communique au responsable du site les résultats de cette évaluation et le cas échéant les éléments à corriger pour satisfaire au respect des principes du HONcode
- Le site se voit attribuer, lorsqu'il est jugé en conformité avec le HONcode, le logo de HON et le certificat attestant de la certification. Ce certificat mentionne la date d'obtention de la certification et précise que la certification obtenue répond à la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 dans le cadre de la collaboration avec la HAS. Le logo de HON est à afficher sur la page d'accueil de l'espace dédié à la santé

La certification est-elle acquise définitivement ?

- La certification est délivrée pour un an avec une réévaluation annuelle systématique de votre site par HON. Pendant cette période, votre site fait l'objet d'une surveillance par HON afin de s'assurer du respect des principes du HONcode dans la durée. Un système de plainte en ligne permet à tout internaute de signaler à HON ce qu'il estimerait être une non conformité. HON instruit les plaintes et le cas échéant demande au site de corriger les non conformités
- La certification peut être suspendue voire retirée si le site ne corrige pas les non conformités

Mon site est-il concerné par la certification ?

- Sont considérés comme des sites informatiques dédiés à la santé, les services de communication au public en ligne dont l'activité principale est la diffusion d'informations dans le domaine médical ou de la santé. Sont également inclus les forums de discussion traitant de questions du domaine de la santé

Pourquoi demander la certification ?

- La démarche se veut volontaire. Votre engagement dans cette démarche traduit votre volonté d'améliorer la qualité de l'information médicale et de santé que vous diffusez et votre adhésion aux principes du HONcode
- Les sites certifiés sont d'une part intégrés dans la base de données de sites certifiés de HON (HONcodeHunt) et d'autre part figureront sur le site de la HAS

Comment demander la certification de mon site ?

- Les demandes de certification se font via Internet directement auprès de HON en utilisant le site Internet de HON à l'adresse URL suivante :
http://www.hon.ch/index_f.html ► Il suffit de suivre les instructions « demander la certification HONcode »

Combien coûte la certification de mon site ?

- La certification est gratuite pour l'éditeur du site. Les frais engendrés par la certification sont pris en charge par la HAS et par HON dans le cadre du partenariat

Les 8 principes du HONcode

1. Autorité

- Indiquer la qualification des rédacteurs

2. Complémentarité

- Complémenter et non remplacer la relation patient-médecin

3. Confidentialité

- Préserver la confidentialité des informations personnelles soumises par les visiteurs du site

4. Attribution

- Citer la/les source(s) des informations publiées et dater les pages de santé

5. Justification

- Justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements

6. Professionnalisme

- Rendre l'information la plus accessible possible, identifier le webmestre, et fournir une adresse de contact

7. Transparence du financement

- Présenter les sources de financement

8. Honnêteté dans la publicité et la politique éditoriale

- Séparer la politique publicitaire de la politique éditoriale

- Consulter la version détaillée du HONcode en cliquant sur le lien ci-dessous :

http://www.hon.ch/HONcode/Guidelines/Guidelines_f.html

- La HAS veut promouvoir la qualité de l'information de santé notamment celle qui est diffusée par Internet. Le partenariat entre la HAS et HON doit concourir à cet objectif et ainsi aider les internautes à identifier des sites de qualité.

- Le logo de HON (ci-dessous) permet aux internautes de reconnaître les sites certifiés

Cliquez sur le lien

